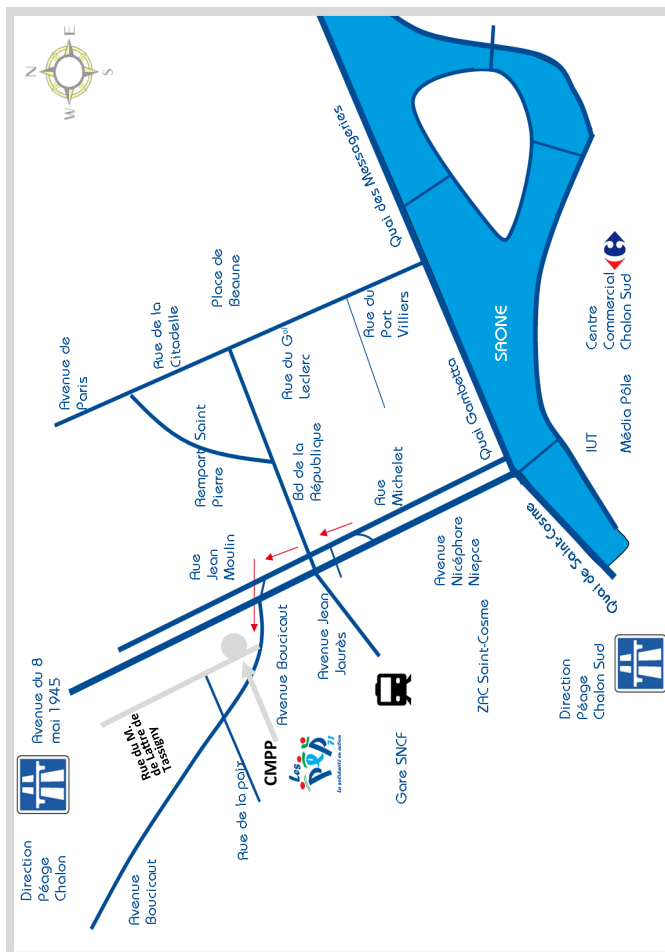




Pour une  
société inclusive

## Plan d'accès



## Horaires

Lundi - Jeudi  
8h-12h et 13h30-19h

Vendredi  
8h-12h et 13h30-18h

# CMPP

Centre Médico-Psycho  
Pédagogique

# CHALON SUR SAÔNE



4, rue du Maréchal de  
Lattre de Tassigny  
71100 Chalon Sur Saône  
tél : 03.85.97.12.71  
cmpp@pep71.org



PEP 71 - Siège social  
265 rue de Crissey 71530 Virey le Grand -  
www.pep71.org

## Missions

Le CMPP, Centre Médico Psycho Pédagogique, est un lieu d'accueil et d'écoute, de prévention et de soins, pour enfants et adolescents, âgés de 6 à 18 ans, en difficulté.

Il assure 4 missions :

- Procéder à une évaluation diagnostique des difficultés rencontrées.
- Proposer, selon les besoins identifiés lors du diagnostic, un projet individuel d'accompagnement et de soins.
- Accompagner la famille sur un plan psychologique, social et/ou éducatif en fonction des besoins exprimés.
- Organiser un travail de partenariat avec le réseau médico-social, de santé et scolaire.

Tous les jeunes en souffrance et leurs parents (responsables légaux) se trouvant confrontés à une situation difficile, peuvent être accueillis, à leur demande, en fonction des capacités d'accueil du service.

## Fonctionnement

Les parents font la démarche d'inscription, au secrétariat ou par téléphone. Aucune inscription ne pourra être validée sans l'accord écrit de chacun des représentants légaux.

### Premier entretien

Un psychologue ou un médecin, reçoit le jeune et ses parents pour une première approche. Selon les difficultés de l'enfant, le professionnel pourra proposer des bilans.

### Evaluation - diagnostic

- Les bilans peuvent être réalisés, selon les besoins, par un psychologue, un psychomotricien, un orthophoniste, un enseignant spécialisé.
- A l'issue de cette période, un compte rendu et une proposition d'accompagnement seront proposés aux parents.

### Accompagnement

Un projet individuel d'accompagnement et de soins est construit avec la famille, en partant des axes de travail élaborés par l'équipe lors de la réunion de synthèse. Le suivi peut alors commencer.

### Fin du suivi

L'arrêt de l'accompagnement sera prononcé en fonction de l'évolution, en concertation avec le jeune et ses parents ou son représentant légal.

## Equipe transdisciplinaire

Notre équipe est constituée de :

- D'un directeur administratif,
- D'un médecin pédopsychiatre, directeur médical,
- D'une coordonnatrice de service
- De psychologues, neuropsychologue, psychomotriciennes et orthophonistes,
- D'enseignants spécialisés,
- D'un assistant de service social,
- De personnels administratifs,
- D'agents de service.

## Financement

Le financement des interventions est assuré à 100% par les organismes d'assurance maladie et contrôlé par l'ARS (agence régionale de santé) de Saône et Loire.